



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Premier pas vers la reconnaissance de la COVID-19 en maladie professionnelle**

Hier, jour de grèves et d'actions des personnels soignants, acte 2 « des mardis de la colère », le ministère des Solidarités et de la Santé, accompagné du ministère du Travail, a enfin annoncé le dispositif de reconnaissance de la COVID-19 en maladie professionnelle, pour les travailleur.euse.s atteint.e.s sur leur lieu de travail.

La CGT se réjouit que certaines de ses propositions aient été retenues : création d'un dispositif rapide, financement par la branche ATMP, prise en charge des frais de soins, d'invalidité et des indemnités journalières. Pour autant, nous regrettons la différence de traitement entre les travailleur.euse.s soignants et non-soignants. Ceux-ci souffrent de la même maladie, contractée du fait de leur travail. Cette différence de parcours est une injustice.

Nous regrettons également un dispositif limité à la période de confinement, alors que l'urgence sanitaire court toujours. Ce sont des millions de travailleur.euse.s qui sont encore exposé.e.s, chaque jour, dans leur activité professionnelle.

En attendant les décrets d'application, nombre de questions demeurent en suspens.

Si la reconnaissance pour les soignants est systématique et automatique, la procédure pour les non-soignants, certes simplifiée, n'est pas précisée pour l'heure, notamment sur le risque de contestation des employeurs.

La plus grande transparence devra être de mise sur les recommandations adressées au comité national dédié pour traiter les dossiers des victimes. Une nouvelle instance dans laquelle notre syndicat est prêt à prendre toute sa place.

La CGT sera particulièrement vigilante quant à la rédaction des décrets qui mettront en place ce dispositif. Ils devront permettre la reconnaissance pour tou.te.s les travailleur.euse.s qui, par conviction ou par contrainte, ont continué leur activité professionnelle, au péril de leur santé.

Ces femmes et ces hommes doivent accéder facilement et rapidement à une juste réparation.

Montreuil, le 1<sup>er</sup> juillet 2020